

DÉCLARATION CONSENSUELLE D'ADF IV

I. Préambule

1. Il se dégage clairement un consensus sur le fait que la bonne gouvernance et le développement durable sont les deux faces d'une même pièce. La bonne gouvernance est la condition *sine qua non* du développement de l'Afrique. Elle suppose la mise en place d'institutions politiques, judiciaires, administratives et économiques ainsi que d'entreprises efficaces et responsables et de règles solidement établies qui assurent le développement, protègent les droits de l'homme, respectent l'État de droit, permettent aux populations de participer librement à la prise de décisions qui ont des incidences sur leur vie et d'exprimer leur opinion à cet égard. La bonne gouvernance est surtout une question d'intelligence politique, qui consiste à s'acquitter de ses fonctions de façon effective, transparente et responsable dans le cadre d'États compétents.

2. Le principal défi que doit relever l'Afrique consiste à créer des États forts, compétents et tournés vers le développement, qui garantissent la paix et la sécurité; des États qui créent un environnement favorable à une répartition équitable des fruits de la croissance économique et assurent la promotion de l'éducation, de la santé et des services sociaux ; des États qui encouragent la liberté d'expression et un débat vigoureux par l'intermédiaire de médias libres et dynamiques ; des États qui mènent une gestion macroéconomiques saine, procèdent à des réformes institutionnelles et à des investissements pour valoriser les ressources humaines, y compris dans le domaine crucial de l'égalité des sexes ; des États qui luttent effectivement et promptement contre la corruption; des États qui mettent en place un environnement favorable au développement du secteur privé afin de promouvoir la croissance économique, créer des emplois et générer des revenus. L'État compétent se caractérise principalement par la continuité et la prévisibilité politiques ainsi que par l'application juste et systématique des principes de l'État de droit.

3. Mieux que tout autre texte, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), cadre d'orientation ayant pour objet de donner une nouvelle impulsion aux efforts en vue du développement du continent, exprime très clairement le consensus sur la nécessité de créer des États compétents. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine du NEPAD utilise un certain nombre d'indicateurs novateurs pour évaluer et suivre les progrès accomplis par les pays africains en vue d'atteindre les objectifs que sont la bonne gouvernance et le développement durable. Jusqu'ici, 23 pays – représentant les trois quarts de la population d'Afrique subsaharienne- ont souscrit au processus d'évaluation intra-africaine, permettant ainsi l'examen de leurs politiques et pratiques, sur la base de codes et normes de gouvernance politique, économique et des entreprises. Le Parlement panafricain, créé dans le cadre de l'Union africaine (AU) est une autre institution continentale importante pour la promotion du respect de l'obligation redditionnelle et du contrôle, et il offre également un cadre essentiel pour la promotion de la bonne gouvernance en Afrique.

4. Bien que ses principes soient universels, la démocratie peut revêtir des formes différentes en fonction du contexte. Ainsi, les Africains doivent définir une formule de bonne gouvernance d'inspiration africaine, compte tenu des réalités locales et du contexte spécifique à chaque pays. Il faudra s'appuyer sur des institutions et des pratiques viables héritées du passé pour bâtir

l'avenir. Dans le contexte actuel, qui est marqué par la mondialisation et l'asymétrie des relations entre l'Afrique et ses partenaires de développement, en particulier dans les domaines de la gouvernance économique et du commerce, il importe au plus haut point que l'Afrique élabore son propre modèle de bonne gouvernance pour mieux prendre en main son processus de développement. À cet égard, il faut se garder de penser que les modèles empruntés aux pays occidentaux industrialisés représentent la meilleure ou la seule voie vers le progrès.

5. Bien que certains puissent penser que les modèles traditionnels de gouvernance sont archaïques et dépassés, il est de plus en plus établi que ces systèmes et réseaux pourraient assurer une médiation cruciale pour la coexistence de la tradition et de la modernité, dualité qui caractérise la société africaine. Ainsi, les modèles traditionnels de gouvernance pourraient être très utiles pour renforcer l'efficacité des prestations de service et garantir que les collectivités, rurales en particulier, ne soient pas laissées pour compte dans le processus développement. En outre, les modèles traditionnels de règlement de conflit se sont révélés adaptés et efficaces pour régler certains des conflits les plus longs que l'Afrique ait connus. Aussi le principal défi que doit relever l'État compétent moderne consiste-t-il à savoir exploiter les possibilités offertes par les institutions traditionnelles de gouvernance.

II. Principaux défis à la bonne gouvernance en Afrique

6. Dans la première étude de ce genre destinée à évaluer et à suivre les progrès accomplis sur la voie de la bonne gouvernance en Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAfD) et l'Union africaine (UA), a recensé quatre tendances encourageantes: la consolidation régulière de la démocratie; l'ouverture politique; la possibilité donnée aux populations de se faire entendre et le respect de l'obligation de rendre des comptes; ainsi que l'amélioration de la gestion économique. Toutefois, pour créer des États compétents, l'Afrique doit relever un certain nombre de défis à savoir, notamment:

7. Premièrement, le manque de mécanisme d'équilibre des pouvoirs dans certains pays africains ne favorise pas la bonne gouvernance. Cela s'applique aux trois pouvoirs de l'État, qu'il faudrait séparer nettement et qui doivent fonctionner de façon indépendante, mais de manière coordonnée. Les partis politiques, la société civile et les médias sont également d'importants contre-pouvoirs. Les problèmes sont particulièrement évidents en ce qui concerne l'exécutif, notamment dans les pays qui sortent d'un régime totalitaire, dans lesquels les parlements ont tendance à édicter des lois qui servent les intérêts mesquins de petits groupes de factions et non le bien commun. Si les parlements élus ont en général pour mission d'assurer la surveillance, de proposer et d'approuver des législations, d'encourager et de protéger le gouvernement, ainsi que de renforcer ses institutions, dans certains cas, les parlements soit ne sont pas élus, soit ils le sont sans mandat clairement définis. Par ailleurs, de nombreux parlements n'ont pas l'autonomie voulue et ne sont pas financièrement indépendants de l'exécutif. Les ressources humaines sont insuffisantes, les questions de légitimité et autres contraintes affectent la capacité de nombreux parlementaires à s'acquitter des fonctions de base de leur charge, comme remettre en question le budget de l'État.

8. L'indépendance du pouvoir judiciaire est indispensable pour l'administration d'une justice équitable dans une société démocratique. Toutefois, elle est souvent plus théorique que réelle. Dans certains cas, des partis pris structurels ayant pour origine diverses circonstances portent atteinte à la crédibilité du système judiciaire. Les commissions de justice n'ont souvent qu'un rôle de conseiller de l'exécutif et n'ont pas la capacité d'influer directement sur les décisions. Dans certains cas, l'exécutif doit nommer directement les membres des commissions de justice. Les processus de recrutement ne sont pas toujours fondés sur les mérites dans le domaine du judiciaire. Le plus souvent, l'exécutif contrôle le processus de nomination, la sécurité des charges et les budgets. Á cela s'ajoute le fait que les langues et le coût restent des obstacles pour l'accès à la justice, en particulier pour les femmes et les pauvres qui souvent connaissent mal leurs droits. Il existe également de disparités entre les systèmes judiciaires des pays francophones et des pays anglophones, ce qui ne favorise pas les objectifs régionaux.

9. Les partis politiques jouent un rôle de plus en plus important dans la consolidation de la démocratie en Afrique. Le problème reste celui des réformes pour garantir que leurs structures internes soient démocratiques. Les partis servent souvent les intérêts des personnes et non ceux de la population. Le manque de programme politique cohérent et des pratiques comme l'achat de voix en sont autant de preuves. Le financement des partis politiques reste l'un des grands problèmes. Nombre d'entre eux dépendent de groupements privés pour financer les campagnes électorales, en particulier dans les pays où le parti au pouvoir refuse d'institutionnaliser le financement pour les partis d'opposition. Cela ne va pas dans le sens d'une représentation politique équilibrée dans les parlements. Souvent, il n'y a pas de mécanismes de responsabilisation ni de codes de conduite adéquats pour les élections et les électeurs ne sont pas préparés alors que les commissions électorales sont souvent tout sauf indépendantes. De nombreux partis n'ont pas assuré leur rôle d'éducateur auprès du public, davantage préoccupés par les intérêts des riches bailleurs de fonds. Il est également nécessaire d'instaurer une complémentarité entre les partis politiques et les organisations non gouvernementales de sorte que les deux institutions puissent jouer un rôle important dans la société.

10. La société civile et les organisations non gouvernementales donnent aux citoyens les moyens d'exprimer leurs opinions et de jouer le rôle de censeur en matière de responsabilisation politique. Toutefois, de nombreuses organisations de la société civile sont souvent considérées comme des adversaires et non comme des alliés des gouvernements. Les critiques de la société civile à l'égard des politiques gouvernementales peuvent parfois compromettre des réalisations légitimes qui sont en cours. Un grand nombre d'organisations de la société civile jouent exclusivement le rôle de fournisseurs de service, laissant de côté l'importante rôle de sensibilisation à la politique. En outre, il faut faire une différence entre les organisations de la société civile sur la base de leur transparence et leur crédibilité étant qu'elles ne sont pas toutes des organisations de surveillance indépendantes et qu'elles peuvent être opportunistes et partisans. Les organisations de la société civile tout comme les personnes pâtissent également des lois qui restreignent leurs activités et enfreignent leurs droits. Les gouvernements remettent également en question la légitimité des mouvements des droits de l'homme, sapant ainsi leur rôle de censeur.

11. Les médias également ont un rôle important de censeur à jouer – en exposant au grand jour la corruption, en vérifiant les abus de pouvoir et des droits de l’homme et en faisant la lumière sur les processus électoraux, les affaires courantes des gouvernements et la prestation de services. Les organisations de média doivent être libres de toutes ingérences, manipulations ou pressions de façon à pouvoir réaliser leur travail avec efficacité et garantir l’indépendance de leurs activités pour l’utilisateur. Les gouvernements et les politiciens ont donc l’obligation particulière de respecter les questions posées par les médias et de fournir des réponses franches et honnêtes, d’autoriser un environnement diversifié et prospère pour les médias privés et publics de respecter les libertés et les droits de ceux qui travaillent dans cette profession. Pourtant, seul un secteur des médias en bonne santé peut remplir ses obligations. Si les rédacteurs de journaux et les organismes de radiodiffusion des secteurs publics et privés n’ont pas les ressources financières et la sécurité nécessaires, s’ils ne font pas respecter les règles de la profession et qu’ils fassent appel à des reporters et à des rédacteurs qui ne sont pas suffisamment bien formés ou n’ont pas une expérience adéquate, ils ne seront pas à la hauteur des standards qui sont à la base de la confiance de la population.

12. Deuxièmement, des institutions faibles créées dans le cadre de processus politiques plutôt que normatifs ont des incidences négatives sur la gouvernance nationale et locale, ainsi que sur la participation et la fourniture de services. Traditionnellement, le service public avait tendance à dépendre de l’offre plutôt que de la demande et à ne pas se préoccuper du produit final, des résultats et de l’impact, avec pour résultat que les fonctionnaires n’ont pas très bien compris l’orientation des services à rendre et le sens de leur mission. Ils peuvent également manquer de compétences ou ne pas être suffisamment bien formés pour s’acquitter de la tâche qui leur était confiée. La fourniture efficace de services est souvent compromise par le manque de participation en amont des parties prenantes, ainsi que par le fait que les donateurs imposent des conditions aux choix des contractants et aux objectifs des programmes. L’absence d’une analyse sexospécifique appropriée est une lacune manifeste qui ne va pas dans le sens d’une approche efficace. En outre, l’extrême pauvreté dans les villes, associée à une demande en hausse de services dans les taudis urbains, constitue un nouveau défi en matière de prestations de services.

13. La faiblesse des institutions, judiciaires et législatives notamment, s’explique également par l’insuffisance des ressources opérationnelles, financières en particulier, qui affecte les prestations de services. Les lacunes en ressources humaines réduisent la capacité des institutions à influencer la gouvernance. La médiocrité des compétences techniques affecte également la qualité de l’exécution du programme. En outre, le manque d’indépendance des institutions de gouvernance nuit à leur capacité de fonctionner efficacement et de mettre en place des mécanismes d’obligation redditionnelle.

14. Grande faiblesse de la gouvernance, le manque de participation à tous les niveaux marginalise les acteurs clefs du développement, notamment les jeunes, les femmes et l’ensemble de la société civile. Au niveau local, les institutions de gouvernance et de développement participatif demeurent faibles. Les collectivités locales sont extrêmement importantes car elles sont un moyen d’émancipation, de participation des acteurs et de responsabilisation. Une décentralisation effective s’impose aux États forts et compétents qui peuvent effectivement abandonner des pouvoirs aux collectivités locales. Des institutions centralisées peuvent empêcher un véritable renforcement des pouvoirs et la participation au niveau local, nuisant à la

prestation de services. Bien souvent, la décentralisation consiste uniquement à transférer les institutions de l'administration centrale à l'administration locale, sans véritable délégation de pouvoirs. Il arrive que les stratégies de réduction de la pauvreté commencent avec une approche consultative mais finissent par être dominées par les élites. La faiblesse générale de nombreux systèmes étatiques risque donc d'entraver le processus de décentralisation difficile.

15. Le transfert de pouvoirs au niveau local suppose d'intégrer trois processus: renforcement de l'administration locale, réforme des institutions du secteur concerné et autonomisation des collectivités. Il doit être minutieusement conçu et adapté à la situation de chaque pays. On risque en effet de créer trop de niveaux d'administrations décentralisées et trop de districts ou provinces, ce qui entraîne des charges financières excessives que les pays pauvres ne peuvent pas se permettre. Il se pose également le problème de l'autonomisation excessive des élites locales, plutôt que de l'ensemble de la population, d'où la nécessité de prendre des mesures pour contrôler le pouvoir de ces élites et appliquer rapidement des mesures correctives. La diffusion à grande échelle de l'information et les activités de formation de grande envergure sont une composante essentielle de la stratégie d'autonomisation des collectivités locales et un moyen clé d'assurer le respect de l'obligation redditionnelle et de limiter le pouvoir de l'élite.

16. Troisièmement. Alors que l'on admet généralement que les systèmes traditionnels de gouvernance peuvent apporter une contribution importante, il faut encore trouver les moyens d'intégrer ces systèmes dans l'État moderne. Certes importante, la démocratisation a néanmoins failli à d'importantes responsabilités sociales et ne repose pas sur les valeurs de la société. On peut citer trois modèles de gouvernance traditionnelle: les monarchies très centralisées ou absolues; les royaumes qui imposent des limites à l'exercice du pouvoir par le souverain; les systèmes consensuels de prise de décision dans lesquels il n'y a pour ainsi dire pas de chef et aucune séparation entre les décideurs et ceux qu'ils dirigent. Bien qu'il soit probablement très pertinent pour la démocratisation, le modèle consensuel n'a pas de partisans vigoureux dans le monde politique, lorsque l'on envisage l'édification d'institutions contemporaines. Il y a toujours très peu d'études de cas précises sur la façon dont les systèmes politiques modernes africains peuvent tirer parti de ce modèle traditionnel.

17. Dans l'État moderne, les élections ne reflètent pas nécessairement la volonté du peuple et ne portent pas non plus nécessairement «les meilleurs» au pouvoir. Il peut être difficile d'incorporer les systèmes participatifs caractéristiques des systèmes traditionnels dans les structures de démocratie représentative et de concilier le système judiciaire consensuel de la gouvernance traditionnelle avec le système coercitif de l'État moderne, qui est dominé par ceux qui ont le pouvoir de juger. Des difficultés se posent également lorsque des chefs participent à la politique partisane de l'État, faisant bénéficier un parti de leur base d'appui traditionnel. L'impact de la mondialisation et des changements économiques sur les systèmes de gouvernance pose également un problème. En général, la mondialisation et le développement économique exigent que toutes les parties prenantes partagent la responsabilité de la bonne gouvernance. Les systèmes de gouvernance traditionnels peuvent jouer un rôle vital dans le renforcement des sociétés pour les adapter à ces changements, comme cela s'est fait au Japon et en Corée.

18. Quatrièmement. La corruption continue de gangrener de nombreux pays africains, sapant totalement la légitimité de certaines institutions et gouvernements ainsi que la confiance des

investisseurs, et privant les citoyens, les femmes et les pauvres en particulier, de services publics essentiels. En dépit de la prolifération des commissions et bureaux de lutte contre la corruption sur le continent, beaucoup n'ont ni l'autonomie ni les ressources et les pouvoirs requis pour rechercher et poursuivre en justice les individus corrompus à tous les niveaux de la société. En conséquence, l'efficacité de bien des campagnes de lutte contre la corruption bien intentionnées tend à s'évaporer avec le temps et la culture d'impunité, ainsi que le clientélisme, persistent alors qu'il faudrait une culture de performance, de méritocratie et de transparence. Le pouvoir judiciaire, en particulier, a un rôle clef à jouer dans la lutte contre la corruption mais, bien souvent, il n'a ni l'indépendance ni les capacités requises pour traiter rapidement et efficacement tous les cas dont il est saisi. Parmi d'autres facteurs qui contribuent à la corruption, on peut citer la faiblesse de la rémunération des fonctionnaires, les disparités de revenus au sein des sociétés africaines, des facteurs externes tels que les pots de vin dispensés par les sociétés multinationales pour s'assurer des contrats lucratifs, la méconnaissance de leurs droits par les citoyens et l'érosion des valeurs éthiques et communautaires, qui cèdent du terrain au matérialisme et à la volonté d'enrichissement.

19. Cinquièmement, si le secteur privé est reconnu comme le moteur de la croissance et du développement en Afrique, son potentiel reste largement inexploité. Réussir à créer les possibilités adéquates pour un emploi pleinement productif dépend avant tout de l'existence d'entreprises commerciales compétitives, rentables et viables. C'est dans ce contexte que la bonne gouvernance de l'entreprise commerciale - l'organe d'une société qui crée les richesses - devient indispensable aux stratégies de développement et de gouvernance du continent africain. Cependant, le secteur privé manque en général de ressources humaines et financières, de connaissances, de débouchés et de main-d'œuvre, ce qui a une incidence négative sur son efficacité à promouvoir la croissance et l'emploi en Afrique. De plus, il pâtit d'un manque de fiabilité et de prévisibilité dans la gestion des affaires de l'État - en particulier en ce qui concerne l'application équitable et cohérente de l'état de droit et de la protection des droits de propriété - qui sont plus indispensables à la croissance et à l'investissement que les exonérations fiscales temporaires, les incitations à l'investissement et les subventions. De nombreux gouvernements africains sont trop soucieux d'attirer des investissements étrangers directs au détriment des stratégies visant à soutenir les industries locales et à mobiliser les investissements intérieurs en vue d'un développement durable. Il existe aussi des incompatibilités entre les intentions politiques et les déclarations faites par certains gouvernements et la mise en œuvre réelle.

20. Sixièmement, l'incidence du VIH/sida n'est pas encore totalement comprise ou reconnue comme étant un problème de gouvernance. Le VIH/sida réduit le potentiel de croissance économique et les possibilités d'emploi du secteur privé, et il amoindrit l'assiette fiscale, ce qui a un effet négatif sur la mobilisation des ressources intérieures. Il a une grave incidence sur la capacité de prestation de services et détourne des ressources qui auraient pu être déployées autrement pour répondre à des besoins élémentaires et remplir les obligations liées à la gouvernance. Il réduit l'énergie dont ont besoin les populations pour participer à la démocratie et obliger les structures de l'État à rendre des comptes, alors que les stigmates et la discrimination liés au VIH/sida altère la capacité de l'État à protéger les droits de l'homme. La vulnérabilité biologique et socio-économique spécifique des femmes face au VIH/sida n'est pas prise en compte comme il convient. Chez les jeunes, il suscite le découragement et le désespoir, une instabilité croissante et le manque d'intérêt à s'investir dans la gouvernance et le leadership.

21. Septièmement, en dépit de la mobilisation des femmes africaines, de leur plaidoyer et de leur participation accrue à la gouvernance en Afrique, aux niveaux régional et national, les gains enregistrés sur le plan des normes ne se traduisent pas encore par des changements substantiels dans leur existence. En fait, plus de femmes vivent aujourd'hui dans la pauvreté, qu'elle soit extrême ou relative, qu'il y a 10 ans. Par ailleurs, même si le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique a été signé par 31 pays et ratifié par quatre autres, des problèmes demeurent. Les femmes ont un accès limité au système judiciaire faute de connaissances juridiques et de ressources ainsi qu'en raison du mépris de l'égalité des sexes et du parti pris des organes chargés de l'application des lois. Dans certains pays, on nie aux femmes tout droit de propriété. L'incidence de la violence à l'égard des femmes, y compris le viol et la violence dans la famille, demeure stupéfiante.

III. Un programme d'action

22. Favoriser la bonne gouvernance en Afrique signifie, par-dessus tout, construire un État démocratique compétent, doté d'institutions fortes qui défendent l'intérêt public et qui favorisent la participation de tous, en particulier des femmes et des jeunes. Il est urgent de prendre des mesures concertées pour combler les déficits de capacités dans des domaines clés :

23. Équilibre des pouvoirs : Il est urgent de renforcer les moyens des parlements pour leur permettre d'assurer leurs fonctions essentielles. Il est nécessaire de prendre des mesures pour établir un indicateur parlementaire des principaux domaines d'intervention, afin d'identifier les déficits de moyens. Il faudrait des programmes de renforcement des capacités des parlementaires et du personnel des parlements dans les domaines des finances, de la technologie, de la rédaction des lois et de la communication, entre autres. Il faudrait également encourager la réforme interne des parlements, pour s'assurer que les parlementaires favoriseront et défendront la bonne gouvernance. Les initiatives déjà prises pour promouvoir la coopération interparlementaire doivent être renforcées.

24. Il faudrait également renforcer les réformes juridiques et judiciaires. Les États doivent mettre en place des procédures transparentes de nomination et de révocation des juges. Ils doivent consacrer des investissements au renforcement des capacités des auxiliaires de justice, ainsi qu'à la rémunération du personnel judiciaire, pour décourager la corruption. Il faudrait encourager des systèmes judiciaires ouverts et dynamiques, dans lesquels les avocats et leurs clients peuvent accéder facilement aux dossiers. Grâce à un meilleur accès à la technologie, les citoyens informés peuvent faire des choix en connaissance de cause, en ce qui concerne l'exercice de leurs droits, y compris le droit à réparation. Le pouvoir judiciaire doit se rapprocher de la population, en utilisant des langues que celle-ci comprend, en donnant aux groupes les plus pauvres accès au système judiciaire et en amenant le public à prendre conscience des lois. Il faudrait à cet égard des mesures visant à appuyer et renforcer les systèmes judiciaires traditionnels, auquel le public a facilement accès. Une réforme importante des diverses institutions de justice s'impose. Il faudrait réunir les présidents de cour suprême de toute l'Afrique pour élaborer un plan d'harmonisation des politiques visant à consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire. Les États africains doivent respecter les conventions internationales sur les droits de l'homme, qu'ils ont signées et ratifiées, y compris les instruments internationaux visant

à protéger les enfants, à promouvoir la condition de la femme et à empêcher la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH/sida. Ils devraient également encourager le suivi autonome de l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme et démontrer aux citoyens qu'ils ont des droits et des libertés - en particulier le droit de choisir dirigeants et d'exprimer leur opinion. L'Union africaine devrait revenir sur son rejet des propositions des organisations de la société civile concernant la création d'une cour indépendante des droits de l'homme en Afrique.

25. Des mesures spéciales doivent être prises pour doter les partis politiques de moyens leur permettant de jouer efficacement un rôle clef dans le système démocratique, en vue de la bonne gouvernance. Il s'agira, entre autres, de leur apporter une assistance pour leur permettre de mieux comprendre la constitution et la loi électorale. Il importe au plus haut point de résoudre le problème du financement des partis, pour améliorer leur indépendance, leur sens des responsabilités et leurs structures organisationnelles, réduire les défections au parlement, limiter la corruption et aider les partis à jouer leur rôle d'éducation civique. Le financement de commissions électorales indépendantes devrait également être renforcé, pour leur permettre d'encadrer les partis politiques et de les aider à se conformer à leur code de conduite. L'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies devraient collaborer étroitement pour promouvoir des élections libres et régulières en Afrique. Il faudrait envisager un système politique bipolaire, dans certains pays africains, pour qu'ils aient moins de partis, mais que ceux-ci aient plus de moyens et de crédibilité. Il est nécessaire d'examiner en profondeur les problèmes de renforcement des capacités des partis, y compris le débat sur la définition ou la mise au point des règles du jeu applicables aux élections. Ce point devrait constituer l'objet d'une conférence ou d'une initiative africaine séparée. Le rôle que les organisations de la société civile et autres organisations de surveillance jouent pour améliorer l'équilibre des pouvoirs, devrait être renforcé par une éducation civique qui les rende plus efficaces, surtout pour faire prévaloir une plus grande responsabilité.

26. Renforcement des médias africains: les États africains devraient accepter l'obligation d'être transparents et de rendre des comptes, en communiquant les informations demandées par les médias et en répondant au mieux aux questions relatives au fonctionnement de l'État. Ils devraient permettre aux médias tant publics que privés de fonctionner sans ingérence aucune, et respecter les libertés et les droits des professionnels des médias sans avoir recours à la violence, à l'intimidation, ou à la détention pour limiter les activités des journalistes. Les médias africains doivent résoudre de toute urgence un certain nombre de problèmes s'ils veulent satisfaire aux normes dictées par la bonne gouvernance. Les patrons d'organes de communication et les rédacteurs en chef doivent veiller à ce que les journalistes soient convenablement rémunérés, reçoivent une formation adéquate et bénéficient des nouvelles technologies, étant donné que la production éditoriale, la recherche et la communication sont très largement tributaires des ordinateurs et de l'Internet. En outre, les patrons et les professionnels des médias doivent s'efforcer de relever les normes de leur profession en créant et, le cas échéant, en appuyant des institutions indispensables comme des organes de contrôle des médias ou de recours, des associations de journalistes. Les patrons d'organes de presse et ceux qui exercent la profession en Afrique ont l'obligation éthique et professionnelle de faire en sorte que les reportages soient précis équitables et objectifs et de promouvoir une telle pratique. Il convient également d'élaborer une charte du journalisme africain et de la diffuser à grande échelle par les soins des

réseaux et des associations de médias. Cette charte, une fois signée, devrait être largement adoptée de façon que les médias eux-mêmes soient plus transparents en ce qui concerne leurs objectifs et puissent être jugés par rapport à ces derniers.

27. Tirer parti des institutions traditionnelles de gouvernance : Les structures et systèmes traditionnels de gouvernance doivent continuer à entériner la décentralisation du pouvoir, le dirigeant étant soumis à des lois et à des codes de conduite. Contrairement aux idées reçues, le choix des dirigeants n'est pas arbitraire mais le résultat de consultations. Il est toutefois nécessaire d'introduire davantage de transparence. Les dirigeants à vie doivent mériter de rester au pouvoir par leur bonne conduite ou risquer d'être évincés sur la base de mécanismes clairement définis. Par ailleurs, les structures de responsabilisation doivent être institutionnalisées dans le cadre de la pratique de l'État moderne, comme la création des conseils des chefs aux niveaux des districts, des provinces et des pays. Il est également nécessaire d'étudier le rôle des systèmes traditionnels de gouvernance comme partenaires du développement socioéconomique des communautés. Le rôle des chefs à cet égard doit être renforcé à différents niveaux. Cela implique notamment l'instauration de partenariats entre communautés, secteur public et secteur privé, la création de fonds d'affectation spéciale, le renforcement des systèmes de justice traditionnels et la lutte contre la pandémie du VIH/sida. Il convient aussi d'approfondir, lorsque la situation s'y prête, le rôle des autorités et institutions traditionnelles comme défenseurs des valeurs morales et sociales et d'assurer leur représentation officielle dans les organes de l'UA et d'autres instances régionales de développement. . Le projet d'établir la cartographie des systèmes traditionnels de gouvernance, notamment de leurs modèles de prise de décisions par consensus, doit être rapidement conceptualisé et mis en oeuvre dans le cadre de l'effort général visant à mieux définir et défendre le rôle de ces systèmes pour la bonne gouvernance en Afrique.

28. Lutter contre la corruption : Des mesures à court et à long terme doivent être prises pour éliminer la corruption à tous les niveaux de la société. L'une des options immédiates pour réduire la vulnérabilité des fonctionnaires consiste à augmenter leurs traitements. L'utilisation des techniques de l'information dans l'administration publique (cybergouvernance) peut aussi nettement contribuer à réduire le pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires, en limitant le nombre de démarches nécessaires pour une procédure administrative ou la prestation d'un service, tout en améliorant la transparence. Aux niveaux plus élevés du pouvoir, les dirigeants doivent servir de modèle dans la lutte contre la corruption en déclarant leurs biens et leurs revenus au moment de leur entrée en fonctions, en parlant ouvertement et publiquement de la corruption, en veillant à ce que tous les budgets de l'administration soient publiés, compréhensibles et accessibles à tous les citoyens, et que les pratiques de passation de marchés des pouvoirs publics soient ouvertes à la concurrence et transparentes.

29. En parallèle aux gouvernements, le secteur privé, notamment les entreprises multinationales et transnationales, doit davantage se mobiliser et s'impliquer dans la lutte contre la corruption, en veillant à ce que les mécanismes de responsabilisation soient en place. Une alliance forte entre les organisations de la société civile, les médias, les partis politiques, le pouvoir judiciaire, le pouvoir législatif, les organisations confessionnelles, les institutions traditionnelles et les entreprises progressistes est nécessaire pour relever et dénoncer les pratiques de corruption, informer les citoyens de leurs droits et devoirs et promouvoir les valeurs

d'intégrité, de responsabilité et d'honnêteté dans la société. Aux niveaux régional et international, des institutions comme l'UA et d'autres organisations internationales doivent encourager l'échange des meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption..

30. Réformer le secteur public et améliorer la prestation de services : S'agissant de réformes du secteur public, les gouvernements doivent améliorer la qualité des informations mises à la disposition des citoyens, en tenant compte des taux d'illettrisme et des langues vernaculaires. Les institutions doivent également s'efforcer de sensibiliser tous les employés à l'aspect service de leur emploi. Elles devraient œuvrer à simplifier les procédures permettant aux citoyens de se renseigner et d'avoir accès à des services publics. Les prestataires du secteur public doivent être soumis à des contrats-plans et ne voir leurs budgets augmentés que s'ils atteignent leurs objectifs. Les partenariats public-privé et les privatisations devraient également être envisagés, selon que de besoin.

31. Pour améliorer la prestation des services, ceux-ci devraient être davantage ciblés sur les bénéficiaires pour leur permettre de participer pleinement à la prise de décisions, les besoins spécifiques des femmes et des plus pauvres étant pris en compte. Là où la prestation de services par le secteur privé fonctionne, il faudrait soutenir l'initiative et l'entretenir, et associer les ONG au suivi et à l'évaluation des incidences. Lorsque des institutions traditionnelles existent et que leur apport est effectif, les administrations locales devraient leur déléguer des responsabilités. Il conviendrait de s'occuper sans tarder des nouveaux problèmes liés à la pauvreté urbaine afin d'anticiper la multitude de demandes et de besoins. La décentralisation institutionnelle devrait être adaptée aux conditions spécifiques du pays et aux ressources humaines. Elle devrait être soigneusement planifiée de façon à déléguer effectivement les pouvoirs, les ressources fiscales et l'autorité au niveau local. Les risques de coûts administratifs excessifs et de détournement des élites doivent être atténués en faisant en sorte que les institutions locales rendent véritablement des comptes à la population et grâce à une large diffusion de l'information, à la formation et à un suivi et une évaluation soignés. Des mesures spécifiques doivent être mises en place pour garantir la participation des femmes, des jeunes, des minorités ethniques et des groupes vulnérables.

32. Exploiter les TICs : La gouvernance en ligne, qui intègre les principes de l'administration en ligne, est une importante innovation permettant d'améliorer la gouvernance et de renforcer le processus démocratique et qui peut aussi faciliter l'accès à l'information, la liberté d'expression, une plus grande équité, l'efficacité, l'accroissement de la productivité et l'inclusion sociale. Des initiatives de gouvernance en ligne réussies peuvent avoir des effets tangibles en améliorant la participation des citoyens et la qualité de leur vie, conséquence de partenariats efficaces entre différentes parties prenantes. Les gouvernements africains ont besoin de mettre en place des cadres d'orientation appropriés, s'appuyant sur une législation favorable à la gouvernance en ligne, qui soient liés à des objectifs de développement stratégique; d'associer de hauts responsables politiques à la défense de la gouvernance en ligne; d'axer les efforts de sensibilisation, d'information et de formation sur les moins privilégiés parmi les utilisateurs ciblés, en particulier les femmes et les communautés rurales délaissées; de soutenir les initiatives locales et la mise en valeur des langues locales. Les gouvernements doivent adopter des mesures législatives et réglementaires sur l'utilisation d'applications informatiques gratuites dans les administrations publiques africaines, afin de réduire la dépendance à l'égard de logiciels de

marque limités et coûteux. Ils doivent aussi soutenir les institutions et les organismes de recherche et de développement dans leurs activités de mise au point de systèmes et applications d'administration en ligne convenant à l'Afrique.

33. Améliorer la gouvernance en Afrique est en fin de compte un projet qui relève des pays. En tant que tel, un processus politique participatif qui permette le respect des droits de l'homme et de la liberté politique, le fonctionnement sans entrave des médias, la bonne marche de la société civile et la promotion du développement du secteur privé et du gouvernement en ligne, est déterminant. Par exemple, l'initiative société de l'information en Afrique préconise la mise en œuvre de projets d'infrastructures nationales de l'information et de la communication dans chaque pays et a précisé la nécessité d'encourager le déploiement et l'utilisation des techniques de l'information et de la communication au sein des structures administratives, notamment un soutien à la gouvernance en ligne. En terme de partenariat, les parlements nationaux sont chargés d'édicter des législations visant à favoriser des environnements propices aux succès du gouvernement en ligne. En outre, les commissions économiques régionales devraient également encourager la mise en place de systèmes de gouvernement en ligne dans les États membres grâce à des environnements politiques et réglementaires appropriés. Les agences et les bailleurs de fonds internationaux, comme l'Organisation internationale de la francophonie, ainsi que d'autres entités comme la Free and Open Source Software Foundation pour l'Afrique, devraient offrir une capacité et des ressources accrues pour appuyer les initiatives de gouvernement en ligne à tous les niveaux dans toute l'Afrique. Il est nécessaire d'organiser diverses réunions pour sensibiliser davantage à l'utilité de la gouvernance en ligne pour le développement et d'établir un recensement.

34. Libérer le potentiel du secteur privé : Cela exige de créer un environnement propice par le biais de partenariats effectifs entre le gouvernement, le secteur public et la société civile, afin d'encourager l'esprit de développement participatif et accroître l'engagement des citoyens à mettre en place un climat sûr et stable permettant aux sociétés de se développer et de prospérer. La promotion, dans le NEPAD, d'un dialogue et d'un partenariat public-privé pro-actifs dans des domaines tels que l'infrastructure et la gouvernance en ligne vient donc à point nommé. Toutefois, il faudra consentir de lourds investissements dans la main-d'œuvre à tous les échelons et instaurer des relations d'affaires mutuellement bénéfiques aux niveaux continental et international pour réaliser les objectifs suivants : créer, au sein du secteur privé africain, des associations fortes et ouvertes aux petites et moyennes entreprises étatiques et non étatiques; instaurer des partenariats mieux ciblés et plus intégrés entre le secteur public, le secteur privé et les organisations de la société civile aux fins de la promotion de stratégies de développement nationales et régionales d'inspiration africaine ; promouvoir des échanges d'informations et d'analyses fiables entre le secteur privé africain, les milieux d'affaires internationaux et le secrétariat du NEPAD ; rassembler des informations récentes, crédibles, structurées, exhaustives et utiles sur les possibilités commerciales afin de promouvoir le développement du secteur privé ; enfin, promouvoir des efforts d'intégration régionale davantage axés sur le renforcement des capacités de production, et moins sur le commerce. Étant donné que les PME représentent 90% des entreprises africaines, elles ont un rôle considérable à jouer pour créer les emplois nécessaires aux jeunes du continent. Il est urgent d'organiser un forum à l'échelle africaine sur le rôle du secteur privé dans le développement, avec la participation des chambres de commerce, des bourses, des associations économiques et d'autres acteurs clefs.

35. Les gouvernements peuvent surmonter les obstacles existants en favorisant la bonne gouvernance des entreprises, en instaurant de véritables partenariats avec le secteur privé – s'appuyant sur des stratégies visant à exploiter utilement les ressources considérables des femmes africaines – et en recourant à l'intégration régionale pour développer le commerce et l'accès aux marchés. Il faut mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation pour promouvoir le secteur privé en tant que moteur de la croissance. Des équipes spéciales nationales devraient être constituées et chargées d'appliquer les normes de gouvernance des entreprises, notamment celles mises au point par le secrétariat du NEPAD, l'Africa Business Round Table, l'OCDE et le Commonwealth. Les institutions régionales compétentes devraient dispenser aux petites et moyennes entreprises des secteurs formel et informel une formation en matière de gouvernance des entreprises et de responsabilité sociale ; à cet égard, des pôles et des réseaux sous-régionaux devraient servir de relais pour l'échange des connaissances. Le consommateur devrait chercher à en avoir pour son argent ainsi qu'à obtenir des produits de la plus haute qualité et pouvoir compter sur l'entreprise pour la fourniture de biens ou de services dans les délais et au meilleur prix. Les investisseurs et les actionnaires devraient avoir l'assurance que leurs investissements sont protégés, productifs, viables et rentables, et que leurs droits sont pleinement garantis. Les fournisseurs, les entrepreneurs, les créanciers et les financiers devraient veiller à ce que leurs entreprises soient bien gérées et administrées, et qu'elles restent viables et solvables. Enfin, les employés devraient veiller à ce que les entreprises restent viables et qu'elles soient en mesure de garantir les emplois, les salaires et les retraites.

36. La lutte contre le VIH/sida en tant qu'enjeu de la gouvernance : la lutte contre le VIH/sida en Afrique exige que l'on reconnaisse de toute urgence son impact dévastateur sur la gouvernance et que l'on mène des actions concertées et coordonnées pour en atténuer les effets. Au cours des dix années à venir, l'Afrique pourrait perdre plus de 10 millions de ses travailleurs si des mesures ne sont pas prises en urgence. Les initiatives en cours, notamment la Commission du VIH/sida et de la gouvernance en Afrique (CVGA), devraient être soutenues, tandis que les gouvernements devraient élaborer des stratégies pragmatiques mais efficaces pour combattre la maladie. Les organisations telles qu'ONUSIDA, la CVGA et l'OMS devraient mieux coordonner leurs actions et collaborer avec l'UA, les organisations sous-régionales et les gouvernements à la mise au point d'une stratégie commune réaliste, pour freiner la propagation de la maladie et fournir un traitement approprié aux personnes vivant avec le sida.

37. Les mesures à prendre sont notamment les suivantes : instituer des programmes de prévention sur le lieu de travail ainsi que de nouvelles méthodes de planification sur le lieu de travail, y compris la création de conditions de travail plus favorables, assorties d'augmentations de salaire et d'autres mesures incitatives pour attirer et retenir les employés ; identifier les acteurs les plus qualifiés disponibles et collaborer avec eux grâce à l'externalisation ; déqualifier certaines fonctions, afin que davantage de personnes puissent fournir des services, par exemple dans le domaine de la santé ; intégrer les interventions contre le VIH/sida dans les programmes de développement existants ; enfin, réviser les lois générales relatives au bien-être et à la protection des personnes touchées par le VIH/sida, notamment les lois contre la discrimination et les lois protégeant les droits de propriété. Les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes devraient davantage participer à la planification des programmes à tous les niveaux, et tout particulièrement au niveau communautaire.

38. En ce qui concerne le traitement, les gouvernements devraient partir du principe de base que « le droit à la vie » est consacré dans la plupart, sinon la totalité, des constitutions et que tout citoyen a un droit d'accès libre au système de santé public. Le traitement doit aller de pair avec la prévention dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida. Il importe que les gouvernements favorisent l'accès au traitement pour les personnes vivant avec le sida, en renforçant l'initiative 3x5 par des médicaments simplifiés basés sur des ressources locales. L'amélioration de l'accès au traitement nécessite la mobilisation de ressources intérieures et la fourniture d'une aide accrue, mieux ciblée, prévisible et, partant, facile à gérer par les États africains. Étant donné que les zones urbaines sont favorisées par rapport aux zones rurales pour ce qui est de l'accès aux traitements, il est essentiel d'améliorer l'infrastructure sanitaire pour mieux traiter les malades du sida et favoriser l'accès des ruraux au traitement. La stigmatisation et la dénégation de la réalité demeurent des obstacles de taille à une lutte efficace contre le VIH/sida. À la volonté politique, doivent s'ajouter des programmes visant à lutter contre ces deux problèmes, notamment en associant les personnes vivant avec le sida, en soulignant le rôle des dirigeants et en fournissant des informations cohérentes et exactes. Il convient également d'adapter la législation à l'impératif de la protection des droits des personnes vivant avec le sida.

39. Intégrer les questions de genre : Tous les organes politiques de gouvernance doivent institutionnaliser des politiques qui garantissent l'égalité des sexes. La parité 50/50 de l'Union africaine doit être répercutée et mise en œuvre à tous les niveaux de la gouvernance, à l'échelon national, régional et local. Les organisations indépendantes de femmes Il faudrait élaborer et appuyer des programmes de formation aux fonctions de direction, afin de préparer les femmes, en particulier les jeunes femmes, à exercer des responsabilités publiques, à se présenter à des élections ou à poser leur candidature à des postes. Il faudrait continuer d'encourager et d'appuyer des organisations indépendantes de femmes. Tous les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains doivent être appliqués au niveau national. Les pays qui ne l'ont pas encore fait doivent ratifier le Protocole de la Charte africaine des droits et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique. Il faut accorder la plus grande attention à la Déclaration issue de l'examen Beijing+10. En outre, la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation du processus des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des cadres de dépense devront reposer sur une approche « genre » respectueuse des droits humains. Il faudrait développer les partenariats entre les hommes et les femmes pour lutter contre les pratiques qui ont un impact négatif sur l'égalité des sexes.

40. Bâtir des partenariats forts et efficaces en Afrique : Tout d'abord, et en vue de donner corps à l'aspiration partagée d'élaborer un agenda de bonne gouvernance d'inspiration africaine, il faudra renforcer les partenariats institutionnels régionaux existants. À cet égard, il convient de se féliciter de la création par le PNUD d'un Institut pour la gouvernance en Afrique. Ce dernier devrait coordonner le partage des connaissances ainsi que la mobilisation des ressources humaines et matérielles pour les organismes impliqués dans des projets de gouvernance sur le continent, à savoir, notamment, les instituts de recherche et d'étude, ainsi que des organisations nationales, régionales et internationales. Des organisations telles que la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), le Forum pour la gestion des politiques

de développement (DPMF) et l'Organisation pour la recherche en sciences sociales en Afrique orientale (OSSREA) –qui mènent tous des travaux sur la gouvernance- devraient bénéficier de l'Institut, qui pourrait également lancer des initiatives novatrices sur la gouvernance en Afrique.

41. Il importe au plus haut point de suivre les progrès accomplis sur la voie de la bonne gouvernance en Afrique. A cet égard, tous les gouvernements et organisations du continent devraient appuyer activement le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Les institutions participant au processus technique et logistique de mise en œuvre du Mécanisme, telles que l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement (BAfD) devraient collaborer étroitement pour assurer sa bonne exécution. Les gouvernements africains devraient assurer l'appropriation et la participation nationales en impliquant activement la société civile et la population dans le processus national de mise en œuvre du Mécanisme. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et les dialogues nationaux menés dans le cadre du projet de la CEA sur la gouvernance constituent d'importantes innovations.

42. Le renforcement des capacités des institutions de gouvernance telles que le parlement, la fonction publique, l'appareil judiciaire, les partis politiques et la société civile est une mesure décisive pour l'amélioration de la gouvernance en Afrique. Les partenaires de développement internationaux de l'Afrique devraient soutenir généreusement la création d'un Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités en Afrique. Cette initiative doit être compatible avec le mandat de création de capacités confié à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique. Pour appuyer ce nouveau projet, il conviendrait de relancer l'initiative des gouverneurs africains de la Banque mondiale de créer un partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique, qui date de 1998 mais qui n'a jamais été mise en œuvre. Il appartient aux Africains de gérer ce Fonds et de fixer les priorités en matière de renforcement des capacités. L'ensemble des communautés économiques régionales du continent devraient être mieux intégrées au processus de renforcement des capacités, à l'amélioration de la gouvernance et à la mise en place d'États démocratiques compétents. Elles devraient fixer des normes de bonne gouvernance et de démocratie qui soient complémentaires à celles de l'UA, du NEPAD tout en collaborant étroitement avec la CEA, le PNUD, la BafD et d'autres organisations compétentes au renforcement des capacités de leurs États membres en matière de gouvernance. Il convient de rationaliser les institutions régionales afin qu'elles puissent coordonner plus efficacement leur action en faveur de la bonne gouvernance sur le continent.

43. On peut également instaurer des partenariats avec les institutions et réseaux qui s'intéressent tout particulièrement aux piliers de la gouvernance, notamment l'Union parlementaire africaine, les Parlementaires africains contre la corruption, l'Association africaine des médiateurs, les forums parlementaires et les commissions électorales des communautés économiques régionales, l'Institut électoral d'Afrique australe, la Commission africaine des droits de l'homme, les associations régionales des collectivités locales, les femmes parlementaires africaines et le Parlement des jeunes africains. La constitution d'alliances autour de ces institutions permettra de renforcer les principes et les normes de gouvernance ainsi que de forger un consensus sur les meilleures pratiques. Ces coalitions contribuent en outre à renforcer l'engagement et à encourager l'échange de données d'expérience. En s'appuyant sur les réseaux du secteur privé tels que les chambres de commerce africaines, l'African Business Round Table,

l'African Capital Market Forum et l'African Stock Exchange Association, on pourrait promouvoir une culture de bonne gouvernance des entreprises et favoriser le développement des petites et moyennes entreprises, des marchés boursiers et du secteur informel. Les partenariats entre les groupes d'organisations de la société civile aux niveaux national, sous-régional et continental permettront également de renforcer leur influence collective sur la formulation des politiques et la prise de décisions. Établir un recensement pour organiser les activités des partenaires de façon à harmoniser les programmes et à maximiser les ressources peut également renforcer les partenariats.

44. Un partenariat international transformé : l'état de droit, la séparation des pouvoirs, le rôle de la société civile et la transparence sont d'une importance cruciale pour la bonne gouvernance en Afrique. Ce sont précisément le genre de questions que des initiatives internes au continent, comme le NEPAD et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, sont supposées traiter. Étant donné que le NEPAD est un contrat passé entre les dirigeants l'Afrique et ses populations d'une part, et les partenaires du développement internationaux d'autre part, le principe de la responsabilisation mutuelle est déterminant comme base permettant de structurer les relations internationales dans un monde qui se globalise où l'interdépendance est inévitable. La pandémie du VIH/sida, la dégradation de l'environnement, la corruption, le terrorisme international, entre autres, sont des problèmes communs qui nécessitent des solutions communes. En leur apportant une solution, nos partenaires du développement doivent de toute évidence assumer leur part de responsabilité.

45. La responsabilisation mutuelle vise donc à suivre les progrès réalisés des deux côtés. Les partenaires du développement de l'Afrique devraient remplir les engagements qu'ils ont pris depuis longtemps de consentir un volume d'aide correspondant à l'objectif de 0,7%. Les flux de capitaux privés en direction de l'Afrique ont également été lents. De plus, l'essentiel des investissements étrangers directs qui arrivent sur le continent a été associé à des programmes de privatisation et n'a pas nécessairement donné lieu à d'augmentation des investissements réels. Les politiques agricoles de l'Union européenne et des États-Unis ont été une grande déception pour les pays africains et une source de frustration constante. La faiblesse des cours des matières premières et les niveaux élevés du remboursement de la dette ont précipité de nombreux pays africains dans un cercle vicieux. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés n'a pas permis, contrairement aux attentes, d'aboutir à un allègement accéléré et plus prononcé de la dette; il faut donc étendre sa portée. Les donateurs doivent établir avec les États des partenariats à long terme - la très faible prévisibilité des flux d'aide empêche toute planification dans les ministères. Compte tenu de l'augmentation des flux d'aide attendus dans les années à venir, cette dernière question sera d'une importance cruciale dans un futur proche. Les partenaires du développement de l'Afrique devraient apporter un appui au développement du continent en offrant des termes de l'échange plus libres et plus équitables, un meilleur accès au marché et consentir un allègement de la dette.

46. En même temps, l'Afrique doit mettre de l'ordre dans ses affaires. Il est crucial de créer des mécanismes permettant de vérifier le respect des engagements de part et d'autre. Il est nécessaire en particulier de créer des capacités de gestion des ressources publiques, grâce à des systèmes et structures de gestion efficaces. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine est fondamental à cet égard. Les pays africains procèdent actuellement à une ouverture sans

précédent, libérant l'énergie de toute la société. La bonne gouvernance demande que cette énergie soit canalisée vers la promotion d'un développement plus efficace et le bien-être commun. Cependant, le concept de bonne gouvernance ne saurait être limité à la scène nationale. En effet, nombre d'améliorations que l'Afrique doit effectuer sont subordonnées aux modifications de l'architecture financière et politique internationale. Dans des domaines comme le commerce ou les finances, la gouvernance internationale mérite d'être améliorée. L'Afrique réclame d'intervenir davantage dans la prise de décisions au niveau mondial et dans les instances comme la Banque mondiale ou le Conseil de sécurité de l'ONU. Le rôle de l'Union africaine a également besoin d'être renforcé. L'Union africaine symbolise les ambitions des États africains de se présenter comme un seul acteur actif sur la scène mondiale et d'atteindre l'objectif de longue date qu'est l'intégration régionale. Cependant, les moyens, surtout financiers, font défaut. Il faut, de toute évidence, un appui extérieur pour y parvenir. Enfin, pour faciliter la renaissance de la société civile, politique et économique, les pays africains doivent tirer parti des cultures et des religions traditionnelles, que la communauté des donateurs devrait accepter comme des solutions viables pour remplacer leurs propres formes de gouvernance.